

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 815

Artikel: Laissons la loi
Autor: Rebeaud, Laurent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Laissons la loi

«Serrez la vis», demandait l'Action nationale. Et les autorités fédérales ont serré la vis, de manière officielle et spectaculaire, en durcissant la loi sur l'asile.

La mécanique du compromis helvétique a fonctionné. L'humeur du peuple s'étant manifestée dans les percées spectaculaires des partis xénophobes à Genève et à Lausanne, les autorités ont voulu montrer qu'elles «faisaient quelque chose» dans la direction de cette humeur. La nouvelle loi sur l'asile, telle qu'elle est sortie des délibérations du Conseil national, ainsi que les nouvelles pratiques policières, donnent partiellement satisfaction aux partisans du «nettoyez-moi ce pays».

Il y a de bons et de mauvais compromis. Ceux qui jalonnent notre politique sociale depuis plus d'un siècle, qui nous ont valu la paix du travail et l'intégration de la classe ouvrière, me paraissent plutôt bons. Ils ont amené les détenteurs du pouvoir à considérer comme légitime l'esprit des revendications ouvrières, et à n'y opposer que des arguments strictement économiques. C'est ainsi que, peu à peu, l'Etat est devenu social.

Les compromis que le pouvoir consent à l'égard du mouvement xénophobe me paraissent par nature mauvais. Ils vont peut-être calmer pour quelque temps la fureur anti-étrangers d'une partie du peuple suisse. Ce n'est même pas sûr. En revanche, ils amènent les détenteurs du pouvoir à considérer comme légitime l'esprit des revendications xénophobes, et à n'y opposer que des arguments strictement juridiques. C'est ainsi que, peu à peu, l'Etat devient xénophobe.

Le glissement des discours, à cet égard, est révélateur. L'an dernier, le conseiller national fascisant Markus Ruf proposait que la Suisse distingue entre les réfugiés issus de l'aire culturelle européenne et les autres. Grosso modo: acceptons les

blancs, refusons les colorés. Le sous-entendu raciste avait provoqué un rejet unanime de la part de tous les représentants des partis gouvernementaux. Or cette année, le thème a resurgi. Deux notables radicaux, le Zurichois Lühinger et le Vaudois Pidoux, ont publiquement fait état de leur préférence pour les réfugiés de l'aire culturelle européenne. Sans que personne, chez leurs coreligionnaires, ne les remette à l'ordre. En une année, le sous-entendu raciste a perdu son indécence. Il se banalise. Il deviendra, si on n'y prend garde, légitime, après tout.

Les comités de défense du droit d'asile ont bien senti la gravité de cette évolution. Ils ont raison de voir dans la nouvelle loi l'expression d'un inacceptable compromis avec l'Action nationale. Mais ils ont tort, hélas, de vouloir en appeler au peuple par le biais du référendum. On peut prévoir que le peuple, par des majorités semblables à celles qui ont condamné l'initiative «Etre solidaires» ou le projet d'adhésion de la Suisse à l'ONU, fera un triomphe à la nouvelle loi. Du coup, les partisans d'une pratique expéditive et arbitraire pourront se sentir la suprême caution qui leur manque encore.

Inutile de s'apesantir sur cette branche pourrie. La seule attitude réaliste, aujourd'hui, consiste à œuvrer dans les cantons pour que les pratiques de l'administration ne trahissent pas les principes fondamentaux du droit d'asile. Car la nouvelle loi ouvre la porte à l'inhumanité, mais elle n'y contraint pas.

Et pour l'avenir, une conviction: il n'y a pas de solution légale ou policière au problème des réfugiés. L'afflux de requérants d'asile manifeste le déséquilibre et l'injustice de nos échanges économiques avec le tiers monde. Les pays riches ne s'en tireront pas à moins d'une révision profonde de leurs politiques économiques extérieures. La Suisse pourrait y vouer toute l'énergie qu'elle a renoncé à consacrer à l'ONU.

LAURENT REBEAUD

Version originale

Cette semaine, dans un cinéma lausannois, cinq films publicitaires avant la séance. Trois d'entre eux sont en anglais: les petites barres au miel Mars (That's it, à comparer avec le it's it de Coca Cola), les cosmétiques Cutex et les vélomoteurs Puch, dont la prononciation donnait quelque chose comme Bortch... Heureusement, le nom de la marque apparaissait à l'écran!

Les deux autres spots pour le jus de pomme et la banque AUFINA étaient en français, c'est bien la moindre des choses. Il serait temps que nos parlementaires d'Helvetia latina se préoccupent de ce genre de problèmes. C'est par la publicité que la langue française est la plus insidieusement menacée en Suisse romande. Serait-il impossible d'obtenir une traduction obligatoire des publicités par des traducteurs professionnels? Cela éviterait de voir aussi certaines horreurs dans nos journaux!

Que cela ne vous empêche pas d'aller voir *Out of Africa* (en version originale bien sûr). Vous y verrez l'art d'une comédienne, Meryl Streep, poussé à un sommet de finesse, de sensibilité et de précision.

J. G.

ECHOS DES MÉDIAS

Le nouveau journal populaire *Blick für die Frau* vend actuellement 80 000 à 85 000 exemplaires par semaine. La cible des 100 000 exemplaires n'est pas encore atteinte. A noter que le journal paraît depuis une année seulement.

* * *

Belle progression du tirage de *l'Est vaudois* de Montreux: 13 250 exemplaires en février 1986, 12 371 en février 1983. Ces chiffres proviennent du «tirage contrôlé» par la Fédération romande de publicité.